

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
**PITHIVERAIS
GÂTINAIS**



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Relatif à la délibération

● N°2019-154

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape du cycle budgétaire de l'année dont les modalités d'organisation sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du CGCT, ce débat s'appuie notamment sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui vise à présenter les orientations budgétaires de la Communauté de Communes dans un contexte économique particulièrement fragile compte tenu de la crise sanitaire dont les conséquences tardent à se faire sentir.

Les recettes fiscales de la Communauté de Communes sont, pour une large part, dépendantes de l'activité économique. Les budgets 2022 et 2023 afficheront donc des prévisions prudentes en la matière. Le budget s'équilibrera par le prélèvement des excédents antérieurs.

Dans l'attente, des choix concernant les modalités d'exercice des compétences de la Communauté de Communes et leur financement devront être pris dès 2022.

En parallèle, la démarche de construction du projet de territoire arrive à son terme ; Un plan d'actions est en cours de constitution. Il servira de base à l'élaboration du pacte financier et fiscal qui accompagnera le projet du mandat. L'exercice de la compétence scolaire sera intégralement prise en compte dans le courant du 1er semestre 2022 et devra faire partie intégrante du projet de territoire.

PRÉAMBULE	2
CONTEXTE ÉCONOMIQUE	4
MACRO ÉCONOMIQUE	4
PLF 2022	5
LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA CCPG EN 2022	6
LE BUDGET PRINCIPAL	6
LES BUDGETS ANNEXES	13
POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES	15
STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	15
ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL	18
DÉCLINAISONS FINANCIÈRES	21
LE FONCTIONNEMENT	21
L'INVESTISSEMENT	23
GESTION DE LA DETTE	26
L'ÉTAT DE LA DETTE	26
RATIOS	27

I. MACRO ÉCONOMIQUE

Le budget 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance prévisionnelle soutenue. Le rebond de l'activité mondiale a été rapide après la levée progressive des restrictions sanitaires dans les pays où la vaccination a été déployée. Les principaux acteurs mondiaux s'accordent à dire que la croissance 2022 pourrait atteindre 4,5% et retrouver ainsi une progression d'avant crise. Reste que l'OCDE tempère l'enthousiasme général en indiquant qu'il existe « encore trop de vents contraires ». Le principal aléa reste l'évolution de la situation sanitaire mais le comportement des agents économiques est aussi sous surveillance.

En dépit de l'importance du choc économique passé, l'économie française a rapidement rebondie. La croissance attendue pour 2021 est de 6% et est de 4% pour 2022, plaçant la France en tête des principales économies européennes. Les mesures d'urgence ont contribué au retour rapide de la croissance. Cependant en 2022, le Gouvernement mettra fin au « quoi qu'il en coûte » privilégiant les mesures structurantes. Le plan France Relance viendra soutenir l'emploi et l'activité, les mesures socio-fiscales prises depuis 2017, et notamment la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales viendront augmenter le pouvoir d'achat des ménages, tandis que la baisse des impôts de production permettra d'améliorer les marges des entreprises, et donc leur capacité à investir et à se développer. L'inflation augmenterait en 2021 de +1,5 %, du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques. Elle serait stable à +1,5 % en 2022, la dynamique des prix revenant vers son niveau habituel, en lien avec la reprise économique.

Concernant les finances publiques, le déficit public s'élèverait à 8,4% du PIB en 2021 et la dette à 115%. Il faudra du temps avant de pouvoir de nouveau respecter les critères de Maastricht. Malgré tout, la croissance a permis de contenir le déficit et limiter les effets de la crise. En 2022, le déficit devrait être contenu en dessous des 5% et la dette publique être revue à 114%.

Principaux indicateurs du scénario économique				
Croissance en %	2019	2020	2021	2022
PIB (volume)	1,8	- 8	6	4
Déflateur du PIB	1,3	2,5	0,5	1,4
IPC (hors tabac)	0,9	0,2	1,4	1,5
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	3,7	- 6,2	6,2	6,1
PIB potentiel (volume)	1,25	0,8	0,8	1,35
Ecart de production (% du PIB potentiel)	0,7	- 7,2	- 2,4	0,2

Chiffres clés				
En % du PIB, sauf mention contraire	2019	2020	2021	2022
Dette publique totale	97,5	115	115,6	114
Dette publique hors soutien à la zone euro	94,8	112,2	113	111,5
Dépense publique hors crédits d'impôts	53,8	60,8	59,9	55,6

II. LE PLF 2022

Le projet de loi de finances 2022 ne fait pas d'annonce majeure à l'aune des prochaines élections présidentielles. Le Gouvernement souhaite uniquement poursuivre les mesures déjà engagées.

Pour la 5ème années consécutive, l'enveloppe de la DGF reste stable. Les variations liées à l'évolution démographique seront compensées par la baisse des variables d'ajustement.

Le Gouvernement poursuit la baisse des impôts de production. En 2022, la perte de 50% des bases d'imposition de CFE sera intégralement compensée.

La réforme des indicateurs de richesse des collectivités territoriales, longtemps annoncée pour 2023, sera mise en place en 2022.

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€ dont la mise en œuvre a commencé en 2020, se poursuivra. Il répond aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale (compétences) et territoriale (développement de tous les territoires).

I. LE BUDGET PRINCIPAL

A) Le scolaire

Le budget primitif ne fera pas apparaître les coûts liés à l'intégration pleine et entière de l'exercice de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire. Une décision modificative retracera les mouvements financiers qui découleront du transfert et du travail d'évaluation des charges transférées fait par la CLECT (ou les services de l'Etat). Cependant, il est nécessaire de budgétiser l'étude permettant l'évaluation de la vétusté des équipements scolaires nécessaire à la CLECT. Il est prévu 60k€.

Quant à l'exercice de la compétence sur le territoire dit du Puiseautin, celle-ci sera maintenue au même niveau que les années précédentes. Les actions d'entretien des équipements scolaires seront poursuivies, notamment la mise en peinture des classes.

Concernant la restauration scolaire, les achats en circuits courts sont favorisés en utilisant la plateforme appro local. Sur les 15 fournisseurs de la cuisine centrale, 12 sont issus du territoire ou des territoires voisins.

B) Le domaine économique

L'année 2022 est la dernière année d'existence de la convention signée entre les Communautés de Communes membres de l'entente économique et la Région Centre Val de Loire. Celle-ci a déjà annoncé sa volonté de ne pas renouveler son appui financier. Cette situation, conjuguée au départ à la retraite d'un développeur économique, et aux projets des Communautés de Communes conduisent à une réflexion sur l'organisation du service.

Toutefois, les 3 communautés de communes s'accordent à maintenir l'existence de l'Entente Economique qui reste l'acteur majeur du développement foncier et industriel du territoire.

Une nouvelle clé de répartition des charges sera établie entre la CCPNL, CCDP et la CCPG pour faire face à ce surcroît de charges.

Au titre de l'action économique, la CCPG répondra aux appels à projets lancés pour pouvoir financer ses actions, et notamment dans le cadre des créations de tiers de compétence.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de qualification de la population de son territoire, il est proposé de financer les frais de fonctionnement du CNAM, qui devrait accueillir des premiers élèves dans des locaux en septembre 2022. Les difficultés de recrutement constituent la première préoccupation des entreprises. Dans ce cadre le rôle de la GPECT et de la mission locale, en lien avec pôle emploi, est questionné. Il conviendra d'identifier avec chacun des partenaires leurs objectifs afin d'ajuster les actions à mettre en œuvre. Cette thématique liée à la connaissance des besoins en emploi tiendra sans doute une place essentielle dans le projet de territoire de la CCPG.

Plus particulièrement sur son territoire, il est proposé :

- La poursuite de la politique d'accompagnement des entreprises
- D'accentuer le travail sur les circuits courts (cercle vertueux)
- D'accélérer la requalification des zones d'activités (mise en place d'une nouvelle signalétique, changement des luminaires, recours à un AMO pour accompagner cette dynamique afin de contribuer à améliorer l'attractivité de nos zones)

C) Le tourisme et patrimoine

La politique de développement touristique du Nord Loiret est portée par l'office du tourisme du Grand Pithiverais (OTGP) pour lequel la contribution appelée pour 2022 est de 3€ par habitant. Au regard des projets présentés, ce montant semble trop important. Une contribution de 2.5 € sera proposée.

Au-delà des actions portées par l'OTGP, la CCPG veut poursuivre les actions visant à développer le tourisme sur son territoire. Pour cela, la politique en matière de revalorisation du patrimoine de proximité des communes voire des habitants, dans le cadre de sa convention avec la Fondation du Patrimoine sera poursuivie.

L'ouverture au public à l'été 2022 du domaine de Flotin pourra s'envisager dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les jardins de la Voie Romaine. Cela donnera lieu à une nouvelle subvention de fonctionnement. Un travail de recherche de financements alternatifs sera conduit pour financer les travaux bâtimentaires nécessaires à la rénovation de l'équipement. Un dossier dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles sera également présenté auprès du Conseil Départemental.

La mise en valeur du site via l'aménagement d'une balade connectée, financée à 80% par des fonds européens, sera effective au printemps 2022.

La réhabilitation du belvédère des caillettes aura lieu durant le 1er semestre 2022. Les travaux du Moulin devraient s'achever avec la finalisation de la muséographie. L'aboutissement de ce projet, et le travail entrepris par la Commune d'Ondreville et le SMORE pour aménager la zone humide adjacente au Moulin conduiront à faire de cet espace un nouveau « spot » touristique sur le territoire. Un travail en lien avec l'EPIC devra être réalisé pour mettre en valeur cet espace.

D) Le sport

Les inscriptions budgétaires dans le domaine du sport relèveront de l'entretien du patrimoine bâti existant et de l'activité, avant COVID, du BAF.

Aujourd'hui la CCPG est compétente pour les seuls équipements sportifs d'intérêt communautaire. Il s'agit :

- Du gymnase intercommunal de Beaune La Rolande,
- Des gymnase, stade de football et tennis de Puiseaux,
- Du gymnase Mimoun et du BAF du Malesherbois.

Une réflexion sur le périmètre de la compétence « équipements sportifs » va être menée afin de s'assurer de la cohérence et une restitution de certains d'entre eux pourra être envisagée.

2022 marquera la fin de la réflexion sur le projet de création d'une piscine sur Beaune La Rolande : définition du projet, lieu d'implantation modalités de financement devront être déterminés avant tout complément d'études. Celles-ci ne seront inscrites budgétairement qu'une fois les préalables précisés ci-dessous définis.

E) Le domaine de la petite enfance, enfance et jeunesse

Le contrat de partenariat financier avec la CAF conclu en 2016 laisse place à la Convention Territoriale Globale. Ce nouveau dispositif, à vision élargie, propose une démarche stratégique partenariale dans le but d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté applicable sur une durée de 5 ans.

● La compétence petite enfance

La CAF maintient son soutien au fonctionnement des Relais Petite Enfance (ex RAM) en subventionnant 2.8 postes sur les 4 prochaines années.

L'ensemble des services de la petite enfance fonctionneront à budget constant. Des actions nouvelles sont proposées mais restent à valider préalablement au vote du budget. Il s'agit notamment de l'accompagnement des professionnelles sur la base d'une analyse des pratiques.

Une réflexion globale sur la gestion de la compétence va être menée : fermeture de service, modification des modes de gestion de service devront être étudiées.

La CCPG pourrait favoriser l'accompagnement de projets privés pour le déploiement des structures petite enfance sur les territoires dépourvus de services aujourd'hui.

Là encore, les priorités identifiées dans le projet de territoire devront être prises en compte.

● L'enfance

Très impactée par la crise sanitaire, la fréquentation des services enfance montre des signes encourageant sur le dernier trimestre 2021, et est de bon augure pour 2022.

2022 sera marquée par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'entretien du bâtiment de l'espace enfance et de la crèche, notamment des parties extérieures qui se détériorent rapidement.

Enfin, une ITV va être programmée afin d'analyser les réseaux d'assainissement et éventuellement de déclencher un nouveau sinistre auprès de l'assurance.

● La jeunesse

L'année 2021 a été marquée pour la direction jeunesse par les départs de ses deux animateurs. Cette situation a permis d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle organisation où le « aller-vers » a pris toute sa dimension.

En effet, la faible fréquentation des services avait été soulevée à plusieurs reprises et la présence récurrente de jeunes sur la voie publique soulevées sur plusieurs communes.

La présence des animateurs sur les communes et le fait qu'ils aillent à la rencontre des jeunes a d'ores et déjà contribué à augmenter la fréquentation des services.

Composé de trois animateurs permanents, le service Jeunesse devra être renforcé dans le courant de l'année 2022 afin de permettre l'extension de ses interventions sur l'ensemble du territoire.

Un certain nombre de nouvelles actions sont envisagées :

- Renforcement de l'équipe avec un profil d'éducateur ou de moniteur éducateur,
- Recours à une entreprise pour mettre en place des navettes sur le territoire

Parallèlement des demandes de subvention sont en cours d'étude pour finaliser les fiches actions qui seront présentées aux élus.

● L'apport CISPD :

Une fois la stratégie du territoire et le plan d'action du comité intercommunal de prévention de la délinquance et de la radicalisation votés, il conviendra de mettre en place les dispositifs nécessaires, en collaboration avec le bloc communal et les partenaires étatiques.

F) L'innovation sociale

Les incidences sociales de la crise sanitaire sont assez inégales d'un territoire à l'autre. Cela a conduit l'Etat à envisager la recentralisation de la gestion du RSA afin de redonner des marges de manœuvre aux départements asphyxiés par le poids des aides sociales. Le département du Loiret n'est pas concerné par la mesure, il n'y a donc aucune incidence sur les compétences intercommunales pour le moment.

La CCPG reste en alerte notamment dans la gestion des impayés communautaires qui représentent 1% des recettes communautaires.

La question de la mobilité a fait l'objet d'un travail conjoint des commissions sociale et jeunesse en 2021, il aboutira à la mise en place d'une bourse au permis en 2022 dont le budget est estimé à 9000€.

● **L'accueil juridique**

La CCPG accompagne gratuitement les administrés dans leur démarche juridique. L'agent exerce ses missions à la maison de ville et des associations de la commune Le Malesherbois et est amenée à assurer des rendez-vous dans les deux autres pôles de proximité de la CCPG (France Services de Beaune La Rolande et l'ESP de Puiseaux).

La maison de ville est mise à disposition par la commune Le Malesherbois à la CCPG. En 2022, la commune souhaite transférer le bâtiment à la communauté de communes.

● **« Territoire zéro chômeur » :**

Les élus ont confirmé leur volonté d'intégrer ce dispositif national et ainsi d'inscrire le territoire de la CCPG dans les 50 nouveaux territoires identifiés. Un travail est en cours pour identifier les pistes de création d'emplois possibles.

A ce jour, le budget consacré à ce projet correspond à l'adhésion à l'association nationale soit 500€.

● **« Tapaj » : (Travail Alternatif Payé à la Journée)**

Ce programme fait partie d'une approche globale dans l'accompagnement d'un public jeune en grande précarité. Il s'agit de permettre à ses derniers d'accomplir quelques heures de travail « accessibles ». Le partenariat avec la CCPG permettrait à ces jeunes d'intervenir sur des chantiers nécessitant peu ou pas de qualification. Un budget de 6 000€ est fléché pour des petits travaux. La CCPG réfléchit à les solliciter sur un travail de distribution afin d'économiser des frais d'affranchissement, une étude est en cours.

● **Maisons France Services / Espace Services Publics**

Deux ESP sont labellisés France Services. De ce fait, les subventions perçues par la CCPG à ce titre seront de 60 000€ en 2022.

Parallèlement, le lieu d'accueil de l'Espace de Services Publics sur Puiseaux ouvrira sur une année pleine. Les premiers chiffres de fréquentation sont très encourageants et confirment le besoin d'un espace identifié pour l'exercice de ses missions.

Les deux espaces France Services de Beaune la Rolande et du Malesherbois et l'Espace de Services Publics de Puiseaux constituent pour la CCPG trois pôles de proximité au sein desquels les agents communautaires peuvent rencontrer les usagers, en fonction de leurs besoins.

● **Le CLIC**

L'activité du CLIC à l'échelle du Nord Loiret retrouvera la dynamique d'avant COVID. L'impact financier éventuel d'un élargissement de l'intervention de ce dernier à l'échelle du Nord Loiret n'est pas, à ce jour, prévu.

● L'aire d'accueil des gens du voyage

La contribution au SYMGAHV pour 2022 est annoncée au même montant qu'en 2021.

Parallèlement, l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage est en cours de finalisation. Il est probable que ce nouveau schéma aura des incidences sur notre territoire, les modalités d'accueil des gens du voyage sur les territoires ayant grandement évolué ces dernières années.

● Le conseiller numérique

Un conseiller numérique a été recruté dans le cadre du plan France Relance afin de permettre la digitalisation de l'ensemble des administrés. Le poste est financé à hauteur de 50 000€ sur 3 ans. L'agent répond à un double objectif :

- Aider et familiariser les administrés à l'utilisation de l'outil informatique afin qu'ils puissent faire leurs démarches administratives en toute autonomie
- Accompagner les acteurs locaux dans l'usage des outils numériques et la dématérialisation des procédures.

G) L'aménagement du territoire et l'habitat

● PVD

Fort d'avoir intégrée le programme « Petites Villes de Demain » pour ces trois communes centres, la CCPG a procédé au recrutement d'un chef de projet afin d'accompagner les communes dans la définition de leur stratégie et la mise en œuvre de leur plan d'actions.

Des études de faisabilités liées aux divers projets communaux seront poursuivies en 2022.

● L'OPAH

La convention prend fin en 2022. La CCPG souhaite poursuivre la démarche, celle-ci étant étroitement liée avec le dispositif PVD notamment dans sa partie habitat.

● PLH

Le Plan Local Habitat va être déployé. Dans un premier temps, et dans l'attente de la validation du projet de territoire et de son plan d'actions la mise en œuvre des actions peu coûteuses sera privilégiée.

● Les PLUi

Les PLUi du Beaunois et du Puisseautin devraient être finalisés dans le courant du 1^{er} semestre 2022. Le PLUi du Malesherbois devrait être finalisé, quant à lui, lors du 2^{ème} semestre 2022.

● Le développement durable

2022 devrait constituer une année majeure pour la déclinaison d'actions liées au développement durable :

- Déclinaison du PCAET,
- Déclinaison du projet de territoire,
- Détermination des actions à entreprendre dans le cadre de la réduction de nos consommations énergétiques par l'intermédiaire du Conseiller en Economie Partagée dédié à notre territoire par l'ADIL et qui vient d'être recruté.
- Etc.

Parmi toutes les thématiques identifiées, la gestion des déchets est un enjeu. C'est la raison pour laquelle il va être demandé à la commission développement durable de travailler plus particulièrement sur ce sujet, en lien avec le SITOMAP.

H) La direction générale

● La communication

L'attractivité du territoire est ressortie comme un enjeu majeur du territoire et figure comme une action transversale à porter par la CCPG.

Le plan d'actions qui découlera du projet de territoire devrait donc mettre en exergue un besoin de renfort du service. Ce travail sur l'attractivité du territoire devra être mené conjointement avec l'ensemble des partenaires présents afin de s'assurer d'une cohérence d'ensemble et d'une bonne mutualisation des moyens.

● La commande publique

Il faudra porter une attention particulière aux volumes d'achats résultant de l'intégration en septembre des dépenses liées à l'exercice de la compétence scolaire. De nombreux seuils pourraient être franchis nécessitant la passation de marchés publics formalisés.

Parallèlement, la volonté de favoriser l'achat de proximité devra être intégrée dans la politique des achats de la CCPG.

Enfin, des études plus spécifiques devront être conduites au regard des montants engagés, dans le but d'optimiser les organisations. Certaines sont déjà envisagées et/ou sollicitées :

- Analyse des modalités d'organisation de l'entretien des espaces verts
- Diagnostic téléphonie
- Etudes de la ligne maintenance (notamment des contrôles techniques)

II. LES BUDGETS ANNEXES

A) L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITE AUXY :

L'année 2022 doit marquer le début de la réalisation des travaux d'accessibilité de la Zone en partenariat avec le Département du Loiret : dernières acquisitions foncières, viabilisation du site (apports de réseaux), accessibilité de la zone... ; L'objectif étant que la vente de la zone puisse être réalisée dans le courant de l'année.

B) ZA PETITE COUTURE :

Les terrains de la petite couture sont toujours en vente. L'estimation des domaines quant au prix de vente est nettement inférieure au prix de revient du terrain actuel. Une décision du Conseil Communautaire doit intervenir pour acter le devenir de la zone. Il sera proposé de vendre à perte en partageant le déficit budgétaire avec la commune de Beaune La Rolande ou bien affecter la zone à un projet structurant.

C) ZA LE MALESHERBOIS :

L'acquisition des parcelles de la zone se poursuit. Une AMO est lancée afin de travailler sur l'extension de la Zone Industrielle.

D) RENFORCEMENT DU SERVICE PUBLIC SPANC :

Sur l'ensemble des contrôles effectués depuis le début 2021, une centaine s'avère non conformes nécessitant, de la part des usagers, des travaux. La mise en conformité s'avère difficile, et le seul moyen de pression semble être l'application de pénalités. Forte de ce constat la commission travaux proposera d'ici la fin 2021 le renforcement des sanctions par la mise en place de pénalités.

En parallèle, dans un souci d'efficience, les procédures de préparation du travail du prestataire et du suivi seront revues, afin notamment de réduire les délais tant dans la constitution des fichiers initiaux que dans les délais de facturation.

Un complément de 0.25 ETP technique sera ajouté sur la prestation.

Un travail sur la tarification doit être mené afin de trouver l'équilibre réel du budget sans apport du budget principal.

Enfin, une demande a été faite auprès de Mme La Préfète afin de pouvoir intégrer les excédents d'investissement en section de fonctionnement au budget 2022. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

E) LOGEMENTS BOISSIN

Les dépenses sur le budget annexe des logements Boissin sont principalement liées à de la remise en état du patrimoine dans la limite de nos obligations de propriétaire non occupant. Les logements sont en gérance chez un prestataire. En 2022, il sera mené une étude d'opportunité pour la vente des logements.

F) ECOLE DE MUSIQUE

Le budget de l'école de musique sera reconduit suivant les orientations de l'Entente. Les modalités de gestion de cette dernière seront également revues en 2022.

I. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

A) Données générales :

● Temps de travail dans la collectivité :

Le temps de travail à la CCPG est de 1 607 heures annuelles pour un temps complet.

Il n'est accordé aucune dérogation à ce principe, hormis les autorisations d'absence exceptionnelles liées à des événements familiaux particuliers et accordés sur présentation du justificatif correspondant.

En ce sens notre collectivité est déjà en conformité avec l'article 46 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique sur la durée du travail. Il conviendra seulement de vérifier, comme le prévoit l'article 45, que ces autorisations spéciales d'absence seront conformes à celles harmonisées entre les 3 versants de la fonction publique, selon un décret à paraître.

Ce temps de travail peut être aménagé en cycle de travail : lié au rythme scolaire en l'occurrence, pour les agents d'entretien, ATSEM, et animateurs.

Tous les agents peuvent, en outre, choisir en accord avec leur responsable et suivant les obligations de service, de travailler plus de 35h par semaine, ce qui génère alors un calcul de jours de Récupération du Temps de Travail (RTT).

● Éléments sur la rémunération :

Tous les agents, titulaires bien-sûr, mais aussi contractuels, sont rémunérés sur indice. C'est-à-dire qu'il n'y a pas ce que l'on appelle parfois des « horaires » pour le traitement de base.

Le principe est de ne pas payer d'heures supplémentaires mais de les récupérer.

Cependant en raison de nombreuses absences non remplacées (faute de candidats) cette année sur les services enfance et scolaire, des heures complémentaires ont été payées aux agents déjà en poste.

Le montant 2021 versé pour la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et le supplément familial s'élève à plus de 59 000 €. Cette augmentation de 10 % pour la deuxième année consécutive est due à l'élément « Supplément Familial de Traitement ». A noter à ce sujet qu'un contrôle systématique des éléments générateurs permettant le versement de ce SFT est fait chaque année.

Les agents de la CCPG bénéficient en outre d'un régime indemnitaire :

- le RIFSEEP est maintenant pleinement mis en œuvre : application à tous les cadres d'emploi et tous les agents ayant un an d'ancienneté ;
- Versement de l'IFSE (Indemnité Forfaitaire de Sujétions et d'Expertise), mais aussi la part variable issue des entretiens d'évaluation, à savoir le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

Ainsi en 2021 le régime indemnitaire représente près de 535 500 € (contre 528 425€ en 2020).

Il n'est octroyé aucun avantage en nature à la CCPG.

Cependant, l'établissement public adhère au Comité National des Œuvres Sociales (CNAS) soit une dépense de 212 € par agent présent depuis au moins 6 mois dans la collectivité, et au Comité des Œuvres Sociales du Malesherbois et de la CCPG, à raison de 100 € par agent actif au 1er janvier de l'année considérée. Soit un budget total pour l'action sociale de 57 000 €.

B) Structure des effectifs :

● Recrutements et transferts / suppressions de postes :

Comme sur 2020 il n'a été procédé à **aucune création nette de poste** sauf :

- pour le poste de Chef de projet Petites Villes de Demain ;
- pour un poste d'animation à Temps Complet pour le périscolaire de l'école de la Vallée

Il a en outre encore été recouru à deux contrats aidés = deux Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour un an avec une durée d'embauche de 20 heures hebdomadaires pour l'un et 35 heures pour l'autre, une rémunération sur la base du SMIC et un remboursement des charges sociales à hauteur de 60% ;

- L'un aux services techniques ;
- L'autre pour le secrétariat du service social, en lieu et place d'un agent initialement détaché de la ville du Malesherbois.

Le poste de conseiller numérique est lui aussi financé par l'Etat dans le cadre d'un appel à projets.

Par contre, également comme en 2020, plusieurs postes sont restés vacants pendant plusieurs mois : animatrice RAM, animateurs enfance, comptable, du fait de l'absence de candidats correspondant aux profils de poste.

● **Avancements de grade :**

14 agents de catégorie C ont bénéficié en 2021 d'une évolution de carrière par avancement de grade : 12 au tableau d'avancement et 2 suite à la réussite à l'examen professionnel.

2 agents de catégorie B et 1 agent de catégorie A ont également bénéficié d'un avancement de grade au tableau.

Il en ressort donc la structure des effectifs présents au 31/12/2021 (**hors agents partis, en disponibilité et/ou détachement**) tel que suit :

Nombre d'agents Evolution par rapport au 31/12/2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	5 (5)	2 (2)	18 (17)
Technique	2 (2)	2 (2)	44 (44)
Animation	0	3 (2)	47 (48)
Sociale (assistant et conseiller socio-éducatif, EJE, agent social, ATSEM, assistantes maternelles)	9 (9)	0	11 (11)
Médico-sociale (auxiliaire de puériculture, infirmière, puériculture)	2 (1)	0	9 (8)
Sportive	0	1 (1)	0
Total par catégorie	18 (17)	8 (7)	129 (128)
Total général	155 (152)		

Nombre d'Equivalent Temps Pleins pourvu Evolution par rapport au 31/12/2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	5	2	18
Technique	2	2	35,22
Animation	0	3	38,26
Sociale (assistant et conseiller socio-éducatif, EJE, agent social, ATSEM, assistantes maternelles)	8,60	0	10,25
Médico-sociale (auxiliaire de puériculture, infirmière, puériculture)	2	0	7,50
Sportive	0	1	0
Total par catégorie	17,60	8	109,23
Total général	134,83 ETP		

Répartition des agents **par sexe titulaires / non titulaires :**

	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	18	109	127
Non Titulaires	7	21	28
Total	25	130	155

Répartition des agents **par sexe et par catégories** :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	8	10	18
Catégorie B	2	5	7
Catégorie C	19	111	130
Total	29 (30)	126 (122)	155 (152)

Répartition des agents **par sexe et par filières** :

	Hommes	Femmes	Total
Administrative	4	20	24
Technique	12	36	48
Animation	12	41	53
Sociale	1	19	20
Médico-sociale	0	9	9
Sportive	1	0	1
Total	30	125	155

II. EVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL POUR 2022

A) Evolution des effectifs :

Depuis 2 ans le nombre d'agents à la CCPG est maîtrisé et contraint.

La construction du projet de territoire a mis en exergue un nouveau besoin en communication. Un poste sera ouvert afin d'étoffer le service.

De grands bouleversements viendront de la prise de compétence scolaire, qui va entraîner le transfert et la mise à disposition des agents intervenant dans ce secteur sur tout le territoire. Le recrutement d'un chargé de mission au service technique sera nécessaire afin de suivre la réalisation des projets structurants de la collectivité.

B) Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement :

Il est donc proposé :

- De réinscrire les crédits ouverts en 2021 pour rendre effectifs les remplacements d'agents sur les postes permanents non pourvus (RAM, finances, responsable structure enfance) ;
- D'augmenter les inscriptions budgétaires, toujours pour les rémunérations d'environ 150 000 €, soit 2,6 % pour intégrer :
 - La rémunération d'animateurs nécessaires pour assurer les taux d'encadrement des structures mais n'ayant pu être recrutés en 2021 ;
 - Le remplacement d'agents titulaires absents pour une longue durée et continuant à être rémunérés ;
 - La prise en compte des revalorisations des grilles indiciaires suite à l'augmentation du SMIC et dans un cadre programmé.
 - La prise en compte de la prime énergie de 100€ annoncée en octobre par le Gouvernement. Une recette étatique compensera la dépense.

Les taux de cotisation CNRACL, IRCANTEC, CDG et CNFPT devraient rester inchangés.

● Récapitulatif :

	Réalisé 2020	Budget 2021	Estimé réalisé 2021	Proposition 2022
Traitements bruts + NBI et SFT + primes	3 675 510	4 069 807	3 902 000	4 005 600
Personnel affecté par des communes membres (prestations de service et MAD)	49 186	22 000	42 336	40 000
Charges sociales	1 387 914	1 433 617	1 496 800	1 650 000
Assurance du personnel	223 322	220 000	173 267	200 000
Adhésion CNAS	34 037	35 000	36 634	37 000
Médecine du travail	873	2 000	600	1 200
Total par catégorie	5 370 842	5 782 424	5 651 637	5 933 800

Concernant le chapitre 065 « Autres charges à caractère général », les indemnités des élus sont maintenues.

Les crédits ouverts au titre de la formation sont toujours inscrits pour 5 000 €.

Enfin, le montant inscrit pour la contribution au FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) est augmenté du fait que la collectivité ne remplit pas ses obligations en la matière. Un travail d'information important est mené à ce sujet par le service prévention et le recours aux entreprises d'insertion est incité.

C) Les recettes :

Elles ont été particulièrement élevées en 2021, du fait de remboursements d'assurance de nombreux arrêts maladie, et de congés maternité.

Il est proposé d'inscrire à nouveau le montant perçu en 2019 soit 110 000€ pour prendre en compte les remboursements d'arrêts de longue durée.

I. LE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes de fonctionnement

● Les impôts et taxes

Dans l'attente de voir plus précisément l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises et l'emploi du territoire, l'exécutif ne souhaite pas augmenter les impôts locaux en 2022. Seules les bases seront revalorisées du montant de l'IPCH 2021 annoncé aux alentours de 3%. Ce qui représente un gain de 60 000€ à taux constant pour la CCPG.

Par ailleurs a été menée une réflexion pour mettre en place la taxe additionnelle GEMAPI afin de financer la compétence par l'impôt direct et non plus par contribution. L'option de l'imposition n'a pas été retenue. La collectivité continuera en 2022 à financer sur fonds propres l'évolution des contributions.

L'attribution de compensation provisoire sera votée en 2022, elle est reconduite au dernier montant acté en 2021, sous réserve d'informations complémentaires liées à l'exercice de la compétence scolaire. Elle sera réévaluée avant juin afin de prendre en compte les flux financiers liés à l'exercice de la compétence scolaire.

● Les recettes des services

La crise sanitaire a très largement impacté les recettes des services. On note une baisse de 20% entre 2019 et 2021 soit 250k€. Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, les premiers bilans de fréquentation sont encourageants. La CCPG retrouve un taux d'accueil équivalent à l'avant COVID. Les services ont donc projeté des recettes services équivalentes à 2019.

Un retour à la normal n'est cependant pas constaté sur le service de la piscine du Malesherbois. Les contraintes sanitaires liées à l'utilisation de la structure pèsent sur la fréquentation de l'équipement. Les services restent prudents sur les projections de recettes de fréquentation. Un plan de redynamisation sera déployé sur 2022 afin de redonner son attrait. La piscine reste largement utilisée par les écoles aux alentours. Ces prestations sont estimées à 7k€.

● Dotations et participations

2022 sera la première année de mise en place de la CTG. Les montants attendus sont presque identiques au Contrat Enfance Jeunesse. La CAF restera un partenaire privilégié pour nous accompagner dans l'exercice de nos compétences enfance. Elle nous versera près d'1 million d'euros.

L'inscription de DGF 2022 sera identique à la DGF notifiée en 2021. Le gain de CIF qui est passé de 0.35 à 0.45 en 2022 avait permis en 2021 de gagner 30k€ de dotation. La dotation de groupement est reconduite à 857 500€ et la dotation d'intercommunalité est inscrite à 539 000€.

Le Contrat de Relance de Transition Ecologique porté par le PETR, regroupe les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires pour bénéficier des dynamiques et des partenariats engagés. C'est un gage de gain de temps et de simplification des procédures pour permettre aux collectivités de répondre rapidement aux enjeux de la crise actuelle.

● **Recettes exceptionnelles**

Le chapitre 75 sera peu revalorisé. Les 2 logements intercommunaux sont toujours loués et le montant de la revalorisation sera minime. Les redevances d'occupations du domaine public seront peu réévaluées.

B) Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement progresseront par rapport au CA 2021. Parmi les évolutions les plus notables, il convient de signaler :

● **(011) Charges à caractère général**

La construction budgétaire 2022 a été axée sur la baisse des charges à caractère général afin d'arriver à un fonctionnement au plus près des besoins. Les dépenses d'énergie sont en nette augmentation alors que les dépenses de produit d'entretien retrouvent un volume proche de ce qu'elles étaient avant la crise sanitaire.

● **(013) Atténuation de produits**

Ce chapitre enregistre les mouvements liés aux dépenses des attributions de compensation, du FNGIR et le FPIC. Le FNGIR a été maintenu au même niveau que 2021.

La part intercommunale du FPIC est réévaluée par précaution de 15k€ pour atteindre 160k€. La répartition de droit commun du FPIC sera renouvelée.

● **(65) Autres charges de gestion courante**

Les contributions aux syndicats progressent. Une nouvelle contribution pourra être fléché pour « Dev Up » à l'inverse la CCPG s'interroge sur la pertinence de continuer à financer le FUL.

L'office du Tourisme du Grand Pithiverais a appelé une contribution 2022 à 3€/habitant. Cela représente 26k€ de plus qu'en 2021. L'office justifie cette augmentation par un besoin de recrutement en chargé de communication et afin de pouvoir créer et diffuser de vidéos promotionnelles du territoire.

La gestion par les syndicats de rivières de la compétence GEMAPI coutera en 2022 : 146 734€. La compétence sera financée à 29% sur fonds propres.

	Population	Km de rivière	Contribution 2019	Contribution 2020	Contribution 2021	Contribution 2022
EPAGE	7 541	93	31 323	31 446	31 507	31 507
SMORE	10 368	115	54 997	54 997	71 272	87 272
SIARCE	8 257	8,5	27 955	27 955	27 955	27 955
Total	26 166	217	114 276	114 276	130 734	146 734
Attribution reçues pour payer					103 766	103 766
Différence à la charge de la CCPG					26 968	42 968

Afin de veiller à l'évolution du chapitre 65, il sera procédé à l'évaluation des appels à contribution de l'ensemble de nos satellites. Les appels de fond ne devront pas venir alimenter un excédent de fonctionnement supérieur à 15% du total des recettes de fonctionnement.

II. L'INVESTISSEMENT

A) Les recettes d'investissement

● Les subventions

La CCPG continue à mobiliser l'ensemble des partenaires possibles sur chaque programme d'investissement.

Les dotations d'Etat seront prioritairement mobilisées pour accompagner les projets liés à Flotin ainsi qu'aux économies d'énergie (changement de chaudière).

Une enveloppe financière liée aux équipements sportifs reste mobilisable dans le cadre du CRST ; une étude plus poussée pour les travaux de réfection du sol du gymnase de Puisseaux va être conduite dans les prochaines semaines. Un accord de subvention au taux de 20% du montant total des travaux est possible. Cela pourrait s'ajouter aux 13k€ déjà notifiés au titre de la DETR 2021.

● La dette

La section d'investissement sera équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 2.5millions d'euros. Le montant de l'emprunt sera revu à la baisse après intégration des excédents antérieurs lors du vote du budget supplémentaire. La CCPG souhaite trouver le bon équilibre entre autofinancement et endettement afin de ne pas dépasser les seuils d'alerte liés à l'endettement.

Des frais, et une recette, liés à la souscription et au tirage d'une ligne de trésorerie seront budgétisés. Le traitement par délégation de la compétence scolaire nécessitera une avance de fonds importante en décalage avec la perception des recettes qui en découle.

● Le FCTVA

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements réalisés. Depuis 2021, le calcul de la recette se fait automatiquement sur les dépenses d'investissement réalisées sur l'année en cours. La réforme a permis de réduire considérablement les coûts liés au traitement administratif de la dotation.

La CCPG devrait percevoir 360K€ en 2022, sous réserve de la validation des investissements demandés.

● Les amortissements

L'article L.2321-2 27 du CGCT dispose que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. La procédure d'amortissement nécessite l'inscription au budget primitif d'une :

- Dépense, en section de fonctionnement aux subdivisions concernées du chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » ;
- Recette, d'un même montant, en section d'investissement, aux subdivisions concernées du chapitre 28 « Amortissements des immobilisations ».

L'année 2022 sera la dernière année de constatation des amortissements en année pleine avant le passage à la méthode du prorata temporis.

Dépenses de fonctionnement / Recettes d'investissement : 530 820€

B) Les dépenses d'investissement

● Une dynamique économique porteuse d'emplois et de nouvelles ressources

Création de la zone d'activités d'Auxy, extension de la zone d'activités de Malesherbes donneront lieu à des investissements, notamment en matière d'études pré-opérationnelles et des travaux de raccordement aux réseaux.

Ces deux projets conjugués aux projets éoliens en cours, permettront d'intégrer à court terme de nouvelles ressources financières importantes.

Toujours dans le domaine économique, la modernisation de l'éclairage public des ZA/ZI la réfection de la voirie de Vauluizard sont également envisagées. Ces travaux, ainsi que la déclinaison du plan de signalétique défini dans le cadre de l'étude lancée en 2021, contribueront à la requalification des zones qui reste une priorité et pour laquelle le recours à un AMO est envisagé.

La poursuite des travaux sur Flotin constituera également un des investissements majeurs de 2022.

Enfin, le remplacement de chaudières est également envisagé. Il sera précédé d'une analyse de notre Conseiller en Economie Partagée.

● **L'accueil, l'intégration et le maintien de tous les habitants**

L'enjeu de l'année 2022 sera d'intégrer la gestion de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire « Pithiverais Gatinais ». Des premiers éléments transmis apparaissent des besoins importants en matière d'isolation ou de performance énergétique des bâtiments scolaires. Une réflexion sur les remplacements des modes de chauffage va être menée avec le possible recours à un contrat de performance. En parallèle, une étude d'objectif biomasse avec l'ADEME sera lancée.

Tous les investissements nécessaires à l'exercice de la compétence scolaire dans des conditions sécuritaires seront prioritaires.

Des travaux d'amélioration du BAF sur la commune du Malesherbois seront menés avec le déroulement d'un plan d'action de redynamisation de la structure.

Afin d'offrir de meilleures conditions d'exercice du sport aux administrés, la réfection du sol du gymnase de Puiseaux est envisagée. Toutefois, le coût prévisionnel est de 200k€ bien que subventionné par un accord de DETR et du CRST, suppose une étude approfondie constituant une aide à la décision pour les élus.

Enfin, la réfection de la bulle de tennis de Puiseaux suite à la tempête d'octobre devra être envisagée.

● **Les besoins des services**

Les besoins des services correspondent essentiellement à la poursuite du renouvellement du parc informatique (27 000€), au remplacement de PC dans les écoles pour lesquels des subventions seront sollicitées, de l'acquisition de matériel pour les services techniques.

La réflexion sur la création d'un intranet comme outil collaboratif de travail sera lancée en 2022.

I. L'ÉTAT DE LA DETTE

Au 31 décembre 2021, l'encours de dettes de la CCPG est constitué à 89% d'emprunts à taux fixes. L'ensemble des prêts est de catégorie A1 soit des emprunts très stables.

L'annuité 2022 est de 803 061.30€ répartie en dépenses de fonctionnement pour le paiement des intérêts de la dette pour 163 290.61€ et en dépenses d'investissement pour le remboursement de l'amortissement pour 639 770.69€.

● Caractéristiques de la dette au 31/12/2021

Encours	7 362 098,69	Nombre d'emprunts*	31 323
Taux actuariel*	2,33 %	Taux moyen de l'exercice	2,53 %

*: Tirages futurs compris

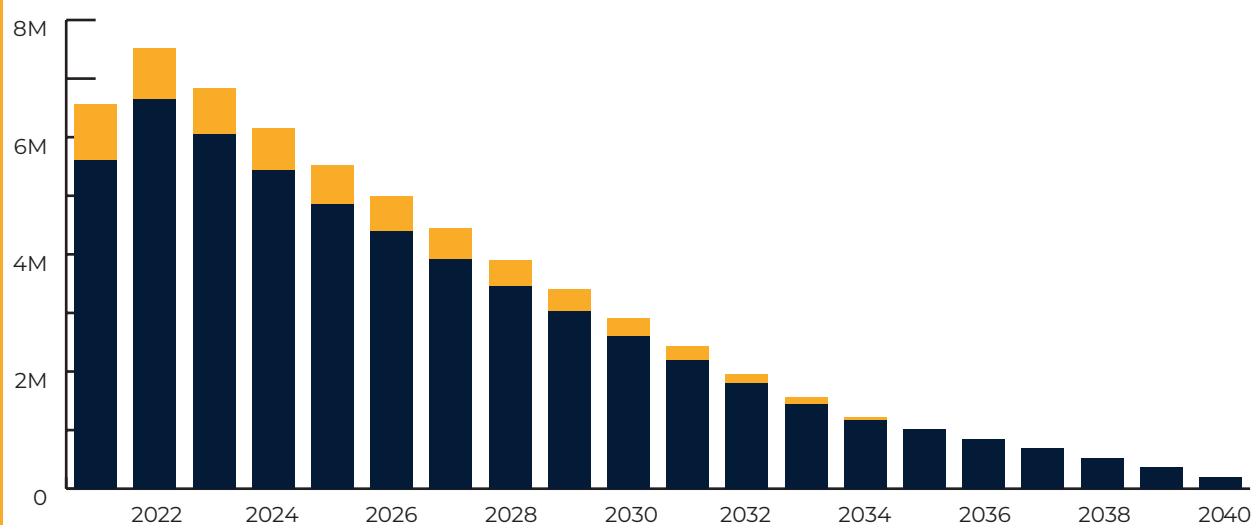
● Indicateurs

Encours	7 362 098,69	Duration*	6 ans, 8 mois
Durée de la vie moyenne*	7 ans	Durée résiduelle*	19 ans, 7 mois
Durée résiduelle Moyenne*	13 ans, 9 mois		

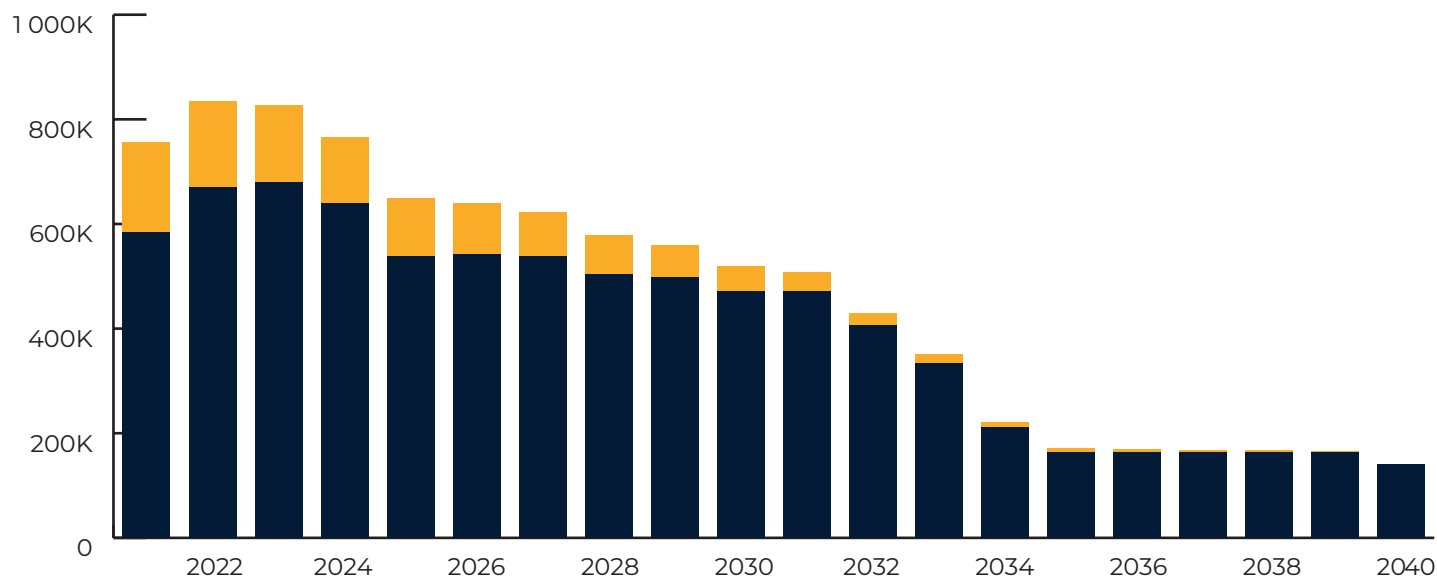
*: Tirages futurs compris

L'encours s'éteint totalement en 2040.

● Extinction de l'encours



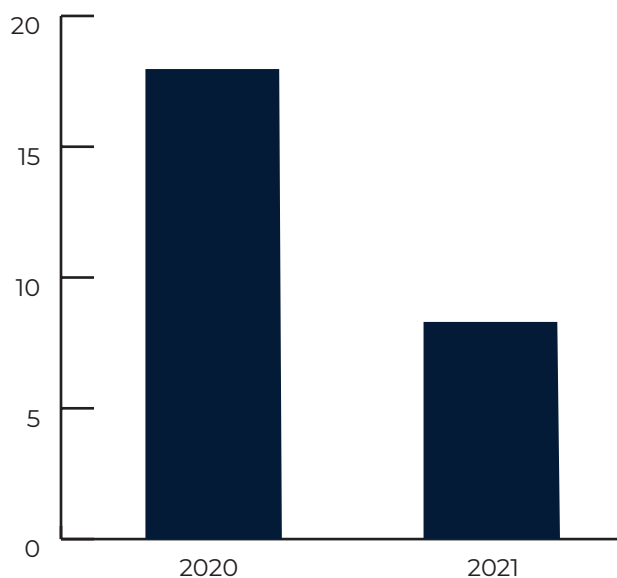
● Evolution de l'annuité



II. RATIOS

Les premières simulations d'atterrissages budgétaires 2021, préfigure un taux d'épargne brute conséquent permettant de faire chuter le ratio de désendettement de 17 ans à 8.5 ans, repassant ainsi sous le seuil d'alerte des 12 ans.

● Ratio de désendettement



L'annuité de la dette représente 296€ par habitant.

Dans ces circonstances, la situation financière de la Communauté de Communes se dégrade progressivement sur la durée de la prospective, avec un niveau de capacité d'autofinancement inférieur à 2020 en 2026.

Afin de financer l'ensemble des investissements prévus sur le mandat, il faut travailler à maintenir un niveau d'épargne brut satisfaisant supérieur à 10%. Les économies de gestion ne seront pas suffisantes pour atteindre cet objectif. Des choix stratégiques seront à opérer sous réserve des éventuelles recettes que générerait l'activité économique créée par les zones d'activités.

	CA 2021	BP 2022 suivant ROB	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses réelles de Fct (1)	15 248	15 524 120	15 705 469	15 823 146	15 996 414	16 117 494
011 - Charges à caractères général	1 820 000	2 195 000	2 238 900	2 272 484	2 306 571	2 341 169
% d'évolution				1,5%	1,5%	1,5%
012 - Charges de personnel	5 655 000	5 829 100	5 899 069	5 907 487	5 969 858	5 978 377
014 - Atténuation de charges	2 533 000	2 500 000	2 522 500	2 522 500	2 522 500	2 522 500
65 - Autres charges de gestion courante	5 240 000	5 000 000	5 045 000	5 120 675	5 197 485	5 275 447
% d'évolution		-3%	-2%	1,93%	0,82%	0,76%
Recettes réelles de Fct (2)	16 158 210	15 809 500	15 970 886	16 191 986	16 382 297	16 585 045
% d'évolution	-19 %					
013 - Pdts de gestion courante	240 000	100 000	120 000	120 000	120 000	120 000
70 - Pdts des services	900 000	1 100 000	1 109 900	1 122 000	1 122 000	1 132 098
73 - Impôts et taxes	11 000 000	10 800 000	10 897 200	10 940 000	11 082 625	11 226 699
74 - Dotations, subv, particip.	4 000 000	3 800 000	3 834 200	4 000 000	4 048 000	4 096 576
75 - Autres pdts gestion courante	18 210	9 500	9 586	9 586	9 672	9 672
% d'évolution		-6%	-5%			
Epargne Brut d'Exploitation (2 - 1)	910 210	285 380	265 416	368 840	385 883	467 551
66 - Chges financières	171 000	163 300	145 000	126 000	111 000	98 000
76 - Pdts financiers	-	-	-	-	-	-
67 - Chges exceptionnelles	3 000	-	-	-	-	-
77 - Pdts exceptionnels	13 718	-	-	-	-	-
Epargne Brute / Capacité d'autofinancement	749 928	122 080	120 416	242 840	274 883	369 551
013 - Atténuation de charges	575 000	660 000	671 000	630 000	527 000	532 000
Epargne Nette	174 928	- 537 920	- 550 584	- 387 160	- 252 117	- 162 449
Encours de dette au 31/12/N (hors c/165 et c/1688)	7 511 700	6 841 800	6 161 500	5 522 000	4 985 000	4 445 000
Taux d'épargne Brute	5%	1%	1%	1%	2%	2%



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
**PITHIVERAIS
GÂTINAIS**

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
3 bis rue des Déportés
45 340 Beaune - La - Rolande

Tél : 02 38 33 92 68
contact@pithiveraisgatinais.fr
www.pithiveraisgatinais.fr